

Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
du 26 octobre 2018

n°1 - D 26.10.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Motion relative à l'occupation du patio

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, COURTOIS Hervé, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, FILIPPI Lionel, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique, PARET Jérôme.

Membres représentés : VIANNET Sylvie (procuration à LEVY Patrick).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu la délibération n° 04 – D 11.01.2018 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,

Vu la délibération n° 01 – D 22.06.2018 du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes,

Considérant que les migrants, hébergés dans les locaux « le patio » provisoirement inoccupés de l'Université Grenoble Alpes et voués à la démolition dans le cadre de l'opération campus, n'ont toujours pas obtenu de solution de logement de la part de l'Etat ;

Le Président de l'Université Grenoble Alpes, Patrick LEVY, soumet aux membres du conseil d'administration :

- la proposition de poursuivre les modalités de maintien au Patio en respectant la capacité d'accueil fixée à 60 personnes maximum pour assurer les conditions de vie les moins dégradées possibles,
- la proposition de poursuivre l'engagement des moyens financiers pour assurer la sécurité nocturne des locaux et la régulation des conflits éventuels entre occupants,
- la proposition de poursuivre la collaboration avec l'ONG Médecins du Monde afin qu'elle puisse intervenir sur demande de l'établissement pour réaliser différents diagnostics hygiène et santé,
- la proposition que l'Université Grenoble Alpes, en coopération avec les collectivités territoriales concernées, poursuive les démarches auprès du Préfet de l'Isère afin d'étudier les différentes solutions alternatives avant le début de la trêve hivernale.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	19
Membres représentés	1
Nombre de votants	20
Voix favorables	20
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet à l'unanimité de ses membres présents et représentés un vote favorable sur la motion déposée et exposée ci-dessus.

Publié le : 09.11.2018

Transmis au Rectorat le : 09.11.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 29 octobre 2018

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Joris BENELE ~~Président et par délégation~~
Le Directeur général des services
Joris BENELE